



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du lundi, le 12 mars 2012, tenue au 901, rue Royale à
Malartic à 20 h 00**

M. le maire suppléant, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

M. Martin Ferron, maire suppléant
Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est absent :

M. le maire, André Vezeau

Sont également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière
Me Claudyne Maurice, avocate, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire suppléant souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2012;

**RÉSOLUTION
2012-03-092**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 1.3.- Dépôt du certificat des personnes habiles à voter : règlement numéro 788 autorisant des travaux de construction et d'aménagement du développement domiciliaire au nord du chemin du Camping et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 768 886 \$;
- 2.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**
- 2.1.- Mandat à Cain Lamarre Casgrain Wells, avocats : Expropriation Construction Val d'Or Ltée;
- 2.2.- Mérite ovation municipale 2012;
- 3.0. - **URBANISME**
- 3.1.- Assemblée publique de consultation : Premier projet de règlement modifiant diverses dispositions réglementaires du règlement de zonage 377;
- 3.2.- Adoption du second projet de règlement modifiant diverses dispositions réglementaires du règlement de zonage 377;
- 3.3.- Avis de motion concernant un règlement modifiant diverses dispositions réglementaires du règlement de zonage 377;
- 3.4.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour Marc Giasson Bijouterie au 640, rue Royale;
- 3.5.- Nom du développement au nord du Camping;
- 3.6.- Nom des rues du développement au nord du Camping
- 3.7.- Servitude en faveur de Télébec et d'Hydro-Québec : École Des Explorateurs;
- 3.8.- Acte de vente du 1340, avenue Dr. Brousseau à monsieur Michel Côté;
- 3.9.- Acquisition des terrains auprès du Ministère des ressources naturelles : projet terrains maisons unimodulaires;
- 4.0.- **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 5.0.- **LOISIRS ET CULTURE**
- 5.1.- Adoption du règlement numéro 789 concernant la tarification du service des loisirs;
- 5.2.- Adoption de l'entente pour l'entretien des pistes de ski de fond municipales;
- 5.3.- Dépôt des états financiers : Ma Fête de l'Arctic;
- 5.4.- Demande de subvention au Pacte Rural : Réfection du terrain de tennis;
- 5.5.- Demande de subvention au Pacte Rural : WIFI Camping;
- 5.6.- Demande de subvention au Pacte Rural : Chalets d'hiver;
- 5.7.- Programme d'assistance financière aux manifestations locales : Fête



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

nationale du Québec;

6.0.- TRAVAUX PUBLICS

7.0.- SERVICE TECHNIQUE

7.1.- Approbation des plans de construction du développement au nord du chemin du Camping;

7.2.- Approbation des plans de construction : 2^e et 4^e Avenue, avenue Centrale Nord et rue Laval;

7.3.- Demande de subvention au Pacte rural : Recherche de banc de gravier;

7.4.- Demande de subvention au Pacte rural : Piste cyclable;

8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

10.1.- La Maison de la famille de Malartic inc. : Campagne de financement;

10.2.- Commandite du trou no 1 : Club de golf de Malartic;

10.3.- Gala de Fond en Comble : Chambre de commerce de Malartic;

10.4.- Demande du Club Quad : Location de la salle du conseil;

11.0.- AFFAIRES NOUVELLES

12.0.- CORRESPONDANCE

13.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2012

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2012, tel que rédigé;

Adoptée.

1.3.- Dépôt du certificat des personnes habiles à voter : règlement numéro 788 autorisant des travaux de construction et d'aménagement du développement domiciliaire au nord du chemin du Camping et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 768 886 \$

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la *Loi sur les élections*

RÉSOLUTION
2012-03-093



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

et référendums dans les municipalités du Québec (L.R.Q., chap. E-2.2), Mme la greffière dépose devant le conseil municipal le certificat des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 788 autorisant des travaux de construction et d'aménagement du développement domiciliaire au nord du chemin du Camping et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 768 886 \$, suite à la procédure d'enregistrement sur ce règlement.

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION
2012-03-094

2.1.- Mandat à Cain Lamarre Casgrain Wells, avocats : Expropriation Construction Val d'Or Ltée

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic doit arriver à une entente afin de réaliser le projet le développement Le Boisé Phase II avec Construction Val d'Or Ltée;

CONSIDÉRANT QUE ce développement domiciliaire est nécessaire pour la ville qui vit présentement un développement économique important;

CONSIDÉRANT QUE ce développement est celui qui est requis techniquement;

CONSIDÉRANT QUE Construction Val d'Or Ltée ne répond pas aux demandes de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic doit procéder le plus rapidement possible pour développer des terrains résidentiels afin d'accueillir des nouveaux résidents vu le développement que vit la ville;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic acquiert, de gré à gré ou par voie d'expropriation, les lots appartenant à Construction Val d'Or Ltée, décrits comme étant la phase II du développement Le Boisé, tels que présentés au plan annexé à la présente résolution;

QUE cette expropriation pour fins publiques soit, le cas échéant, imposée sur ces immeubles aux fins de réserves foncières.

QU'un mandat soit donné à Me Isabelle Breton, Cain Lamarre Casgrain Wells, avocats aux fins de prendre toutes les mesures nécessaires afin de réaliser l'expropriation des lots appartenant à Construction Val d'Or Ltée;

QU'un mandat soit donné à monsieur Marc Bergeron, arpenteur, afin de faire une description technique aux fins de l'expropriation;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-03-095

2.2.- Mérite ovation municipale 2012

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est finaliste pour le Mérite Ovation municipale 2012 pour son projet «6 œuvres d'art public» dans la catégorie «Culture, patrimoine, sport & loisir»;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE l'une des étapes pour l'obtention du prix est de monter un kiosque pendant le Congrès de l'Union des municipalités du Québec, du 9 au 11 mai 2012 au Pavillon de l'innovation municipale québécoise ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER monsieur le maire, André Vezeau et madame Lucie Roger, directrice générale, au Congrès de l'Union des municipalités du Québec;

DE DÉLÉGUER monsieur le conseiller Martin Ferron, madame la conseillère Sylvie Daigle et Me Claudyne Maurice, greffière, pour s'occuper du kiosque;

DE DEMANDER à monsieur Jean Massicotte, directeur général du Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue, ainsi qu'aux artistes leur intérêt à être présent à leur frais;

Adoptée.

3.0.- URBANISME

3.1.- Assemblée publique de consultation : Premier projet de règlement modifiant diverses dispositions réglementaires du règlement de zonage 377

Monsieur le maire suppléant, Martin Ferron, explique le projet de règlement. Essentiellement, l'objet de ce règlement est de modifier diverses dispositions réglementaires du règlement de zonage 377.

3.2.- Adoption du second projet de règlement modifiant diverses dispositions réglementaires du règlement de zonage 377

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le second projet de règlement modifiant diverses dispositions réglementaires du règlement de zonage 377;

Adoptée.

3.3.- Avis de motion concernant un règlement modifiant diverses dispositions réglementaires du règlement de zonage 377

AVIS DE MOTION est donné par Mme la conseillère Sylvie Daigle qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement dont l'objet consiste à modifier diverses dispositions réglementaires du règlement de zonage 377.

3.4.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour Marc Giasson Bijouterie au 640, rue Royale

RÉSOLUTION
2012-03-096

RÉSOLUTION
2012-03-097



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée pour la propriété du 640, rue Royale (lot #2 998 342, Cadastre du Québec) pour l'installation d'une enseigne ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait tous les critères d'évaluation du règlement #764 de la Ville de Malartic ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée et telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-03-098**

3.5.- Nom du développement au nord du Camping

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER le nom du développement au nord du Camping le développement Carat, tel que proposé par le Comité consultatif d'urbanisme;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-03-099**

3.6.- Nom des rues du développement au nord du Camping

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme quant à l'attribution de noms à ces nouvelles rues;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE soient attribués le toponyme suivant pour la nouvelle rue illustrée sur le plan :

- Le chemin A : rue de l'Émeraude;

QUE la description de chacun des noms soit adoptée telle que présentée;

QU'une demande soit adressée à la Commission de toponymie du Québec en vue de l'officialisation des toponymes;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-03-100**

3.7.- Servitude en faveur de Télébec et d'Hydro-Québec : École Des Explorateurs

CONSIDÉRANT QU'une demande de servitude en faveur de Télébec et d'Hydro-Québec pour l'école Des Explorateurs est adressée à la Ville de Malartic ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Malartic l'acte de servitude ;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-03-101**

3.8.- Acte de vente du 1340, avenue Dr. Brousseau à monsieur Michel Côté

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Côté veut acquérir le terrain du 1340, avenue Dr-Brousseau (lot # 2 999 068 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a déjà accepté de vendre ce terrain au montant de 4 000 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VENDRE au prix de 4 000 \$ taxes incluses le terrain du 1340 avenue Dr-Brousseau (lot # 2 999 068 du cadastre du Québec) à M. Michel Côté;

QUE le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic, l'acte de vente préparé à cet effet;

QUE l'acte de vente soit signé dans un délai de 30 jours de la date de la présente résolution;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-03-102**

3.9.- Acquisition des terrains auprès du ministère des ressources naturelles : Projet terrains maisons unimodulaires

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FAIRE une demande pour l'acquisition auprès du ministère des Ressources naturelles du Québec pour fins de terrains de maison unimodulaires sur le lot 3 163 241 du Cadastre du Québec, tel que plus amplement décrit à la carte jointe;

DE PAYER tous les frais se rattachant à ladite transaction et que Mme Nathalie Touzin, directrice du Service d'urbanisme, soit la répondante auprès du ministère des Ressources naturelles du Québec pour ce dossier;

DE MANDATER Me Paul Hallé, notaire, afin de procéder à la rédaction de cet acte et M. Marc Bergeron, Arpenteur-géomètre, pour le cadastre;

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

tous documents relativement à cette transaction;

Adoptée.

4.0. - **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

5.0.- **LOISIRS ET CULTURE**

5.1.- **Adoption du règlement numéro 789 concernant la tarification du service des loisirs**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMENT

D'ADOPTER le règlement 789 concernant la tarification du service des loisirs, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

5.2.- **Adoption de l'entente pour l'entretien des pistes de ski de fond municipales**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic accepte d'ajouter à sa police d'assurance le Club de ski de fond comme assuré additionnel;

DE VERSER un montant de 1 000 \$ au Club de ski de fond pour faire l'entretien hivernal des pistes de ski de fond de la Ville de Malartic;

D'AUTORISER le maire ou maire suppléant et le greffier ou greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Malartic l'entente préparée à cet effet;

Adoptée.

5.3.- **Dépôt des états financiers : Ma Fête de l'Artic**

Dépôt à titre d'information.

5.4.- **Demande de subvention au Pacte rural : Réfection du terrain de tennis**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a un projet de réfection du terrain de tennis;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur Alain Chiasson, directeur du tourisme et des loisirs à signer pour et au nom de la Ville de Malartic une demande pour le Pacte rural pour le projet de réfection du terrain de tennis;



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION
2012-03-103

RÉSOLUTION
2012-03-104

RÉSOLUTION
2012-03-105



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

RÉSOLUTION
2012-03-106

- Adoptée.
- 5.5.- **Demande de subvention au Pacte Rural : WIFI Camping**
- CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a un projet WIFI Camping;
- IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle
- ET RÉSOLU UNANIMEMENT
- D'AUTORISER monsieur Alain Chiasson, directeur du tourisme et des loisirs à signer pour et au nom de la Ville de Malartic une demande pour le Pacte rural pour le projet de WIFI Camping;

RÉSOLUTION
2012-03-107

- Adoptée.
- 5.6.- **Demande de subvention au Pacte Rural : Chalets d'hiver**
- CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a un projet de chalets d'hiver;
- IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle
- ET RÉSOLU UNANIMEMENT
- D'AUTORISER monsieur Alain Chiasson, directeur du tourisme et des loisirs à signer pour et au nom de la Ville de Malartic une demande pour le Pacte rural pour le projet de chalets d'hiver;

RÉSOLUTION
2012-03-108

- Adoptée.
- 5.7.- **Programme d'assistance financière aux manifestations locales : Fête nationale du Québec**
- CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic veut faire une journée familiale lors de la Fête nationale du Québec, le 24 juin 2012;
- IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher
- ET RÉSOLU UNANIMEMENT
- D'AUTORISER monsieur Alain Chiasson, directeur du tourisme et des loisirs à déposer une demande dans le programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec;

RÉSOLUTION
2012-03-109

- Adoptée.
- 6.0.- **TRAVAUX PUBLICS**
- 7.0.- **SERVICE TECHNIQUE**
- 7.1.- **Approbation des plans de construction du développement au nord du chemin du Camping**
- IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan
- ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

D'APPROUVER les plans de construction du développement au nord du chemin du Camping, tels que présentés;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-03-110**

7.2.- Approbation des plans de construction : 2^e et 4^e Avenue, avenue Centrale Nord et rue Laval

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER les plans de construction de la 2^e Avenue, 4^e Avenue, de l'avenue Centrale Nord et de la rue Laval, tels que présentés;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-03-111**

7.3.- Demande de subvention au Pacte rural : Recherche de banc de gravier

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a un projet de recherche de banc de gravier;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur Eric Cloutier, ingénieur et directeur du Service technique à signer pour et au nom de la Ville de Malartic une demande pour le Pacte rural pour le projet de recherche de banc de gravier;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-03-112**

7.4.- Demande de subvention au Pacte rural : Piste cyclable

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a un projet de piste cyclable;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur Eric Cloutier, ingénieur et directeur du Service technique à signer pour et au nom de la Ville de Malartic une demande pour le Pacte rural pour le projet de piste cyclable;

Adoptée.

8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

**RÉSOLUTION
2012-03-113**

10.1.- La Maison de la famille de Malartic inc. : Campagne de financement

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER une aide financière de 250 \$ à la Maison de la famille dans le cadre de leur campagne de financement 2012;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-03-114

10.2.- Commandite du trou no 1 : Club de golf de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE COMMANDITER le trou numéro 1 du Club de golf de Malartic pour une période de trois (3) ans, soit 2012, 2013 et 2014 pour un montant de 750 \$ plus les taxes applicables;

Adoptée.

10.3.- Gala de Fond en Comble : Chambre de commerce de Malartic

Reporté.

RÉSOLUTION
2012-03-115

10.4.- Demande du Club Quad : Location de la salle du conseil

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PRÊTER la salle du conseil au Club Quad le dimanche 25 mars de 13h00 à 16h00;

Adoptée.

11.0.- AFFAIRES NOUVELLES

12.0. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont toutes été répondues.

RÉSOLUTION
2012-03-116

14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h51

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

MARTIN FERRON
MAIRE SUPPLÉANT

ME CLAUDYNE MAURICE
GREFFIÈRE